

Les subsides

M. Huntington: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec le député. L'unique moyen pour les députés de remédier à cet état de choses, que nous sommes nombreux à juger scandaleux, est d'améliorer le système d'imputabilité devant les comités et d'armer, pour ainsi dire, ces comités d'une bonne équipe de chercheurs qui nous permettront d'étaler au grand jour les injustices et les abus nombreux imputables en partie à la nature de l'homme, et nous serviront aussi de freins et de contrepoids. J'exhorte tous les députés ici présents à commencer à assumer les responsabilités pour lesquelles ils ont été élus.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, je voudrais poser une question très courte au député. Que pense-t-il de l'idée de faire du vérificateur général le principal conseiller du comité permanent des comptes publics, ou de n'importe quel autre de nos comités de vérification, si ce comité disposait de l'autorité et du personnel nécessaires pour vérifier en détail les états des divers ministères et des nombreuses sociétés d'État?

M. Huntington: Je ne serai pas d'accord pour faire du vérificateur général le conseil principal d'un comité parlementaire. Le vérificateur général est un agent parlementaire auquel nous confions déjà un lourd mandat. Le comité aurait plutôt besoin d'un service de recherche plus important dirigé par une personne très compétente, qui aurait recours aux services du vérificateur général pour y consulter les spécialistes dans les nombreux et divers domaines dont le comité aurait à traiter.

Les services et le personnel du vérificateur général devraient se mettre à la disposition des autres comités pour les problèmes spéciaux, et ces comités devraient pouvoir engager les spécialistes dont ils ont besoin pour régler ce genre de problèmes. Je ne suis cependant pas d'accord pour faire du vérificateur un conseiller principal car il doit lui aussi rendre des comptes.

M. Burghardt: Monsieur le Président, le député ne pourrait-il pas nous dire jusqu'où, à son avis, devrait s'étendre l'autorité du Parlement en ce qui concerne les sociétés d'État? Il vient de parler du rôle du vérificateur général et de son imputabilité, mais je m'inquiète par exemple à propos du CN et de son activité. Si la société a l'intention de fusionner ses services, ce qui entraînerait sans doute la fusion de son personnel et peut-être le licenciement d'une partie des employés, quelle autorité le député estime que le Parlement pourrait exercer en pareil cas? Devrait-il même en exercer une?

M. Huntington: Monsieur le Président, puisque c'est une question de principe, il appartient strictement au comité permanent chargé d'étudier la question de la trancher. Pour le moment, c'est le comité permanent des transports qui est intéressé dans cette affaire. C'est effectivement une question de principe.

Il faut aborder la question des comptes à rendre en faisant abstraction de l'aspect politique et nous pourrions alors concilier les deux. De cette façon, nous pourrions nous occuper à la

Chambre de l'aspect politique et aborder la question des comptes à rendre lors des réunions du sous-comité. Pour ma part, je suis contre toute ingérence dans la productivité des sociétés de la Couronne à l'aide de pressions politiques. Il faut élargir le débat, en faisant en sorte que divers comités et les deux Chambres discutent de cette question.

* * *

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT D'UNE OBJECTION AU RAPPORT DE LA COMMISSION
POUR LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Le président suppléant (M. Blaker): Avant de donner la parole au secrétaire parlementaire, j'ai le devoir d'informer la Chambre qu'un avis d'objection signé par les députés de Prince Édouard-Hastings (M. Ellis), Kindersley-Lloydminster (M. McKnight), Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), Western Arctic (M. Nickerson), Don Valley-Ouest (M. Bosley), Ontario (M. Fennell), Hastings-Frontenac-Lennox et Addington (M. Vankoughnet), Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan), Capilano (M. Huntington) et Leeds-Grenville (M^{me} Cossitt) a été présenté, conformément à l'article 20 de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, Chapitre E-2, Statuts révisés du Canada, 1970, au sujet du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la Nouvelle-Écosse.

Avec le consentement de la Chambre, je propose que nous suivions la pratique établie et insérions le texte de cet avis en appendice aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui. Est-ce d'accord?

Des voix: Oui.

* * *

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LA
POLITIQUE DES TRANSPORTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Nowlan:

Que la Chambre rejette les politiques de transports du gouvernement qui ont suscité l'inquiétude, le chaos et la confusion, comme le prouve le fait qu'il a perdu le contrôle de sociétés de la Couronne comme Air Canada, le CN et Canadair, ainsi que la préférence politique, le secret et la négligence qui ont marqué ses transactions avec des entreprises privées comme Maislin, et qu'elle blâme le gouvernement de ne pas avoir agi avec justice, imputabilité et leadership.

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, des députés conservateurs et néo-démocrates ont demandé de s'absenter cet après-midi, car ils devaient prendre leur avion. Ils ont critiqué ici même les sociétés de la Couronne, mais je me demande quel mode de transport ils utilisent pour retourner chez eux aujourd'hui. Probablement Air Canada, et il y a de fortes chances pour qu'ils vantent son efficacité.